



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

évasion fiscale

Question écrite n° 37479

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la révision de l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts, fixant la liste des États et territoires non coopératifs. L'article 238-0 A du CGI prévoit la révision de cette liste au 1er janvier de chaque année. Or la révision pour 2013 est intervenue le 21 août. Il souhaite connaître les causes et conséquences éventuelles de ce retard sur les liens entre la France et ces États, et les mesures qu'il compte pour éviter un tel retard dès 2014.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37479

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9584

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)